

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2257

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« préimplantatoire »

le mot :

« prénatal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.